



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-168

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2020

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2020-10-09-001 - Extrait de l'arrêté n°2583/2020 du 9 octobre 2020 rétablissant l'accueil des usagers du lycée Paul Constans à Montluçon pour la classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) – filière sciences – 2ème année (1 page)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-10-09-001

Extrait de l'arrêté n°2583/2020 du 9 octobre 2020
rétablissant l'accueil des usagers du lycée Paul Constans à
Montluçon pour la classe préparatoire aux grandes écoles
(CPGE) – filière sciences – 2ème année

Extrait de l'arrêté n°2583/2020 du 9 octobre 2020 rétablissant l'accueil des usagers du lycée Paul Constans à Montluçon pour la classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) – filière sciences – 2ème année

Article 1er: L'accueil des usagers du lycée Paul Constans à Montluçon pour la classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) - filière sciences - 2ème année, est à nouveau autorisé à compter du lundi 12 octobre 2020.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète, la sous-préfète de l'arrondissement de Montluçon par intérim, le maire de Montluçon, le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Copie en sera adressée au procureur de la République territorialement compétent.

Moulins, le 9 octobre 2020

La préfète,

SIGNE

Marie-Françoise LECAILLON